



Carbure à l'énergie humaine, en toute sécurité

Carbure à l'énergie humaine, en toute sécurité

- Partage de la route
- Lorsque vous êtes cycliste...
- Les vélos électriques
- Les trottinettes électriques et autres appareils de transport personnel motorisés
- Lorsque vous êtes automobiliste...
- Garage 529 : sécurité partagée

Partage de la route

Parce que nous n'utilisons pas toujours les mêmes modes de transport, partagez la route avec les personnes à vélo, en auto ou à pied, **comme si c'était vous !**

Lorsque vous êtes cycliste...

Respectez la signalisation.

Respectez la priorité des autres usagères et usagers.

Faites preuve d'attention.

Roulez dans le sens de la circulation.

Ne roulez pas sur les trottoirs.

Roulez aussi près que possible du côté droit de la chaussée.

Signalez vos intentions.

Restez derrière les autobus et les camions et gardez vos distances.

Faites preuve de prudence aux intersections.

Source : <https://www.velo.qc.ca/boite-a-outils/regles-de-conduite-a-velo/>
<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo/ce-que-dit-la-loi>

Aux intersections, descendre de son vélo ou pas ?

Au Québec, **pour avoir la priorité aux passages piétons**, les cyclistes doivent descendre de leur vélo.

Avant de vous engager dans une intersection, **cédez le passage aux personnes piétonnes qui s'y engagent ou qui manifestent clairement leur intention de s'y engager** ainsi qu'aux cyclistes et aux véhicules qui s'y sont déjà engagés ou qui ont la priorité.



Les vélos électriques : obligations

Les règles pour les cyclistes s'appliquent aussi aux bicyclettes électriques. Il y a cependant des obligations spécifiques à ce type de vélo.

Port du casque **OBLIGATOIRE**

Avoir 18 ans et plus **OU** avoir entre 14 et 17 ans **ET** détenir un permis de conduire 6D valide

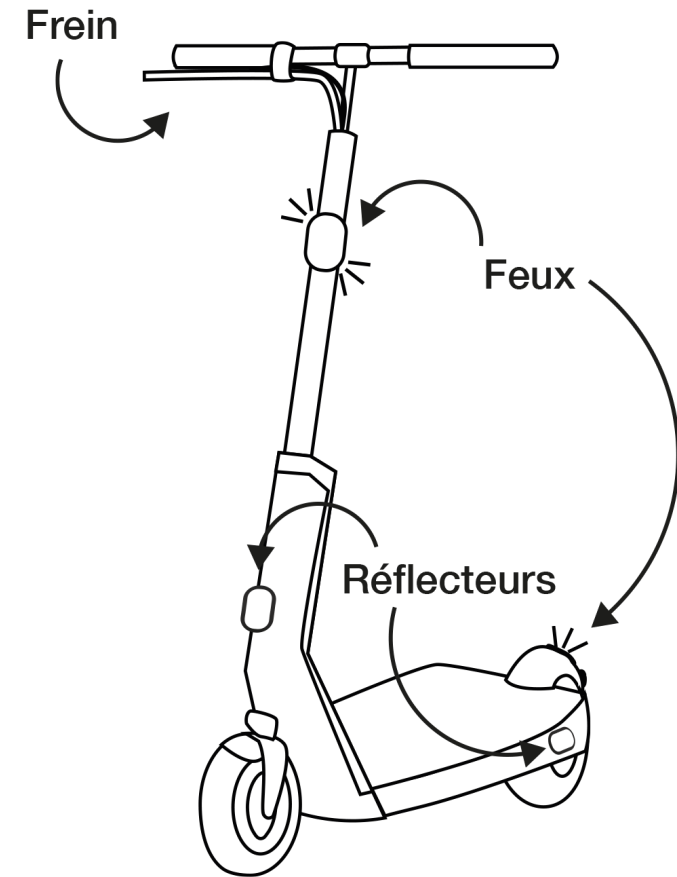
En tout temps, le vélo doit permettre au cycliste de **pédaler sans assistance.**

Le vélo électrique ressemble à une bicyclette régulière, mais il possède un moteur électrique alimenté par une batterie rechargeable.

Les trottinettes électriques et autres appareils de transport personnel motorisés

Obligatoire
Avez-vous tout ?

- ✓ **Casque**
- ✓ **Vitesse** maximale de 25 km/h
- ✓ **Puissance** maximale de 500 W
- ✓ **Masse** maximale de 36 kg (batterie comprise)
- ✓ **Frein** sur chaque roue
- ✓ **Frein à main** obligatoire si l'appareil a un guidon
- ✓ **Roue(s)** d'un diamètre minimal de 190 mm
- ✓ **Feux** avant et arrière
- ✓ **Réflecteurs** avant, arrière et sur les côtés



En trottinette électrique et autres appareils de transport personnel motorisés

Qu'est-ce qu'un appareil de transport personnel motorisé?

- Muni d'au moins une roue
- Muni exclusivement de moteurs électriques
- N'a pas d'habitacle fermé

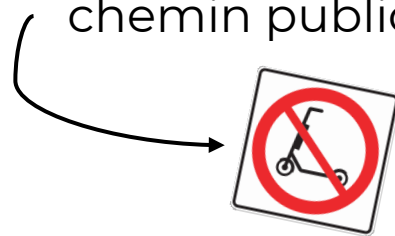
Ex. : trottinette électrique,
véhicule gyroscopique, etc.

Il faut :

- circuler comme un cycliste.
- être âgé d'au moins 14 ans.
- allumer les feux de l'appareil la nuit.

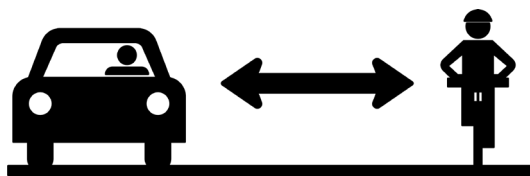
Il ne faut pas :

- circuler aux endroits où la limite de vitesse maximale est supérieure à 50 km/h.
- circuler sur le trottoir.
- transporter des personnes.
- porter d'écouteurs.
- utiliser un téléphone cellulaire.
- consommer de boissons alcoolisées, du cannabis ou toute autre drogue.
- circuler sur une voie cyclable ou un chemin public si ce panneau est affiché.



Lorsque vous êtes automobiliste...

Les règles d'or



Conservez une **distance d'un mètre** lors d'un dépassement.



Réduisez la vitesse.



Redoublez de vigilance.



Faites preuve de courtoisie !

Garage 529 : sécurité partagée

Enregistrez votre vélo **gratuitement** sur la plateforme Garage 529 et contribuez à réduire le nombre de vols de vélos à Granby!

Avantages d'enregistrer votre vélo sur Garage 529

- Réduire le nombre de vols de vélos
- Décourager la revente de vélos volés
- Joindre facilement les propriétaires de vélos volés ou retrouvés par le Service de police

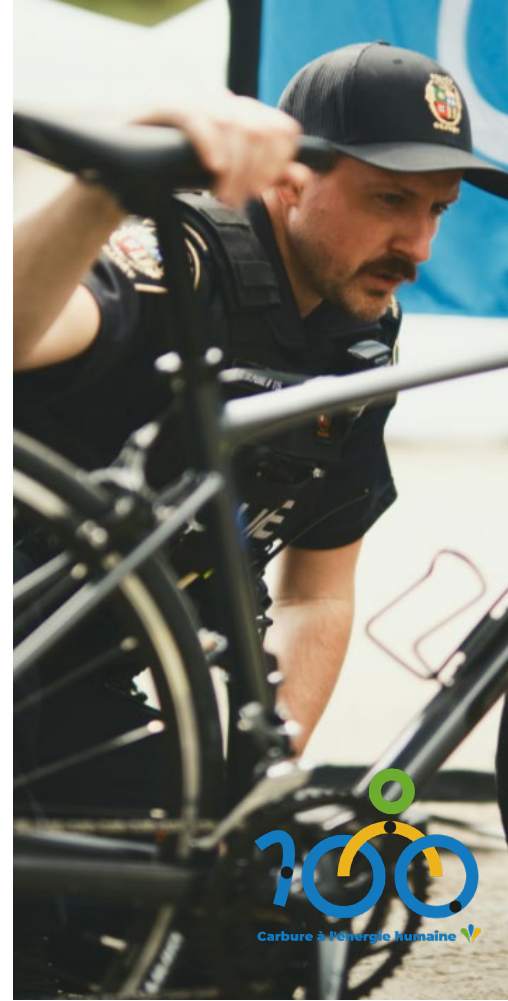
Comment enregistrez mon vélo?

En téléchargeant l'appli.

En visitant notre site Web :

<https://granby.ca/garage-529>

- Vous remplissez le formulaire sur la plateforme avec vos coordonnées personnelles.
- Vous avez besoin de la marque, du modèle et du numéro de série de votre vélo. Vous pouvez y inclure des photos.



Garage 529 : sécurité partagée



Plus de
1 000
vélos enregistrés



80
bicyclettes
retrouvées
par le
Service de
police

2 vélos
retournés au
propriétaire grâce à
la plateforme

=

**INSCRIVEZ
VOTRE
VÉLO !**

**PLUS IL Y A DE BICYCLETTES ENREGISTRÉES, PLUS
LE SERVICE DE POLICE EST EN MESURE DE LES
RENDRE À LEUR PROPRIÉTAIRE EN CAS DE VOL !**

C'EST SIMPLE ET GRATUIT !